



## Numéro SIREN

### Note explicative

Le **numéro SIREN** est un numéro attribué à chaque personne morale. Il n'est pas obligatoire pour les associations, mais **une association souhaitant demander une subvention, recruter un salarié ou développer des activités commerciales doit en demander un.**

En effet, même si un numéro d'inscription (composé de la lettre W suivie de 9 chiffres) au Répertoire National des Associations (R.N.A) vous a été automatiquement attribué lors de la déclaration de votre association, vous devez en certains cas, demander son immatriculation au répertoire national des entreprises et des établissements (appelé également répertoire Sirene: Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements), géré par l'Insee: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Si cela n'est pas déjà fait, vous devez donc absolument demander l'immatriculation de votre association au répertoire Sirene si l'association remplit au moins **l'une** des conditions suivantes :

- Elle souhaite demander des subventions auprès de l'État ou des collectivités territoriales : Commune, département, région, collectivité à statut particulier, collectivité d'outre-mer
- Elle envisage d'employer des salariés
- Elle exerce des activités qui conduisent au paiement de la TVA.

#### Comment faire la demande d'immatriculation au répertoire Sirene ?

Une fois connecté à votre compte asso ([lecompteasso.associations.gouv.fr](http://lecompteasso.associations.gouv.fr)), dans l'accueil, cliquer sur **"Demander l'attribution d'un n° Siret"** puis suivez les instructions.

Une fois votre demande complète réalisée, votre association se verra attribuer sous quelques jours un numéro Siren, composé de 9 chiffres. (Voire, d'un numéro Siret composé de 14 chiffres)

**Ce numéro devra obligatoirement être renseigné sur votre dossier de demande de subvention.**

**Nous attirons votre attention sur le fait que si votre association n'a pas réalisé ces démarches, la commune d'Homécourt sera dans l'impossibilité de vous verser de subvention.**